



Modification de résidence de l'enfant

Par **chipie07**, le **02/12/2015** à **14:19**

bonjour

voila ma situation : divorcée depuis 10 ans un enfant de 14 ans issu de cette union, residence fixé chez la mere.

domicilié en rhone-alpes et le pere dans le vaucluse.

demande faite aupres du JAF pour modifier la residence de mon fils, d'un commun accord avec le pere. mon fils n'est plus scolarisé depuis 1 mois suite a une exclusion définitive.

voila ma question : puis je envoyer mon fils vivre chez son pere maintenant et le scolarisé la-bas ? en attendant que la modification soit homologuer.

Par **cocotte1003**, le **02/12/2015** à **17:57**

Bonjour, en accord avec le père, vous pouvez faire ce que vous voulez, cordialement